

Accueil > Bretagne

L'édition numérique du
21 juillet 2026

Le Télégramme

[A la Une](#) [Bretagne](#) [Communes](#) [Festivals](#) [Sports](#) [Décode](#) [Économie](#) [Tourisme](#) [Culture et Loisirs](#) [Services](#)

« Sa dangerosité est patente » : cinq ans ferme requis à l'encontre de Nicolas Gonidec

Vous avez accès à cet article réservé aux abonné(e)s

Par [Thierry Charpentier](#)
Le 04 décembre 2025 à 14h52, modifié le 04 décembre 2025 à 17h25

Ajouter Le Télégramme à vos sources préférées

Cinq ans ferme, avec mandat de dépôt, ont été requis, ce jeudi 4 décembre, à l'encontre de Nicolas Gonidec. Pour le procureur, sa dangerosité « est patente ». Son avocat a dénoncé des réquisitions démentielles. Le délibéré sera rendu le 8 janvier.

La honte ressentie par [les victimes de Nicolas Gonidec](#), jugé pour [agressions sexuelles devant le tribunal correctionnel de Quimper](#), a survolé cette semaine d'audience. Le procureur, Jean-Luc Lennon, qui a requis cinq ans ferme, avec mandat de dépôt, veut croire que les quatre journées de procès ont cependant eu des vertus réparatrices. « En France, en réalité, la honte a changé de camp depuis le procès des viols de Mazan, grâce à la figure de Gisèle Pélicot. Les accusés n'ont fait que raser les murs, comme le fait Nicolas Gonidec ! »

« Il était parfaitement crédible »

Il embrasse la salle du regard : « Toutes ces femmes doivent éprouver de la

fierté. Pas question d'avoir honte ». Il défie quiconque « de vivre dans une société où il faudrait systématiquement se méfier d'autrui ». Pourquoi se méfier de Nicolas Gonidec, chef d'entreprise, décrit comme « touche à tout », très apprécié de la communauté culturelle bretonne ? « Si sa qualité d'infirmier ne suscite pas de soupçons, c'est qu'il était parfaitement crédible. Il avait toutes les apparences d'un certain professionnalisme, le parfait équipement d'un infirmier libéral, y compris dans ses gestes ». Il le répète : « Aucune raison de blâmer les victimes face à un individu formaté, qui a préparé son stratagème ! ».

À lire sur le sujet

[Au tribunal de Quimper, l'experte psychiatre conclut à la « personnalité perverse assez nette » de Nicolas Gonidec](#)

« Le fondement, c'est le mobile sexuel »

Quel mobile, quel moteur, « pendant plus de deux décennies », animait Nicolas Gonidec ? Jean-Luc Lennon ne rejette pas la scène primitive d'une prise de sang particulièrement douloureuse, alors que le prévenu a 5 ans. « Mais nous n'avons pas le mobile pour la recherche du plaisir sexuel : pour 70 % des victimes, ce mobile sexuel est patent. Chez les 30 % restants, les femmes ont adopté un comportement qui fait qu'il n'a pas pu porter son avantage ». Il martèle : « Le fondement, c'est le mobile sexuel. Les prises de sang, les vaccinations sont une source de plaisir et d'excitation ».

“

La manipulation est le second souffle du pervers, c'est le fond de sa personnalité.

On est enclin à considérer que tous les voyants sont au vert. Or, tous les voyants sont au rouge !

”

« Sa dangerosité est patente ! »

Jean-Luc Lennon passe en revue les sept scènes d'attouchement, dont deux contestées par le prévenu, pour déboucher sur la question qui sous-tend ses réquisitions : « Où en sommes-nous aujourd'hui ? Qu'en est-il de sa dangerosité ? C'est un souci partagé par toutes les femmes dans cette salle : est-il capable de reproduire les mêmes agissements ? ». Le procureur rappelle qu'au sortir de son procès de Saint-Brieuc, le 12 octobre 2021, le prévenu était allé prélever du sang à une autre victime. « La seule explication qu'il donne est qu'il s'était engagé auprès d'elle ! Sa dangerosité est patente ! »

Il contre à l'avance l'un des arguments à venir de la part de la défense : « Le

il contre et avance l'un des arguments à venir de la part de la défense : « Le compte rendu remis au juge d'application des peines, qui suit Nicolas Gonidec dans le cadre de son sursis probatoire, est élogieux, mirifique. La manipulation est le second souffle du pervers, c'est le fond de sa personnalité. On est enclin à considérer que tous les voyants sont au vert. Or, tous les voyants sont au rouge ! ».

Peine maximale requise

Jean-Luc Lennon revient sur la « bombe » qu'il a lancée, lundi soir, au terme de la première journée de procès : « Pourquoi m'abstenir de dévoiler qu'une nouvelle enquête est en cours, menée par le parquet de Lorient ? » Nicolas Gonidec s'est retranché derrière son droit au silence, non sans convenir qu'il effectuait des prises de sang à sa nouvelle conjointe. « Il dit que ça ne regarde qu'eux ? Non, ça regarde aussi la loi ! » Il estime que « la condamnation de Saint-Brieuc n'a visiblement pas suffi ». Il requiert cinq ans de prison ferme avec mandat de dépôt, peine maximale encourue. Il y ajoute dix ans de suivi sociojudiciaire, avec injonction de soins, cinq ans d'inéligibilité et l'interdiction de paraître dans le Finistère pendant trois ans.

« Le procès pénal, c'est le débat contradictoire ! »

Des réquisitions « démentielles » pour Me Yann Le Roux, avocat de la défense. Il regrette « la tendance qui touche le procès pénal : on n'autorise plus le prévenu à se défendre. C'est l'opinion publique qui est entrée dans cette enceinte et l'a condamné sans procès. Il est inadmissible que sa parole soit discréditée avant qu'il la prononce. Le procès pénal, c'est le débat contradictoire ! ».

« Il ne comparaît pas devant les assises ! »

Et Me Le Roux va porter la contradiction avec talent. Pour lui, on voudrait donner à cette affaire une envergure qui n'est pas celle de ce procès pénal. « Il ne comparaît pas devant une cour d'assises ! », dit-il. Il se place du côté du droit. Premier postulat : la période de prévention débute en 2015. « Vous ne devez pas tenir compte de ce qui est antérieur. » Deuzio, les agressions sexuelles concernent sept victimes. « Donc 45 pour qui on lui reproche aucun acte d'infraction sexuelle alors qu'on a voulu vous en donner une impression d'omniprésence. »

« Pas la preuve d'une réitération »

Pour Yann Le Roux, « le principal, c'est l'irrésistible usage des aiguilles et l'accessoire, c'est la dimension sexuelle. Il n'y avait pas de recherche systématique d'un acte à connotation sexuelle ». Il prête foi à la véracité de la scène traumatique subie à l'âge de 5 ans par son client. Elle a fondé son addiction. « On n'en sort pas aussi facilement ! » La prise de sang qui suit sa condamnation, à Saint-Brieuc, « est une rechute, ce n'est pas la preuve d'une réitération ». Quant aux piqûres pratiquées sur sa nouvelle compagne, ce serait « avant son placement en détention provisoire, en décembre 2021 ».

“

Le plus important est de maintenir ses

soins, mais la peine maximale ne me
semble pas s'imposer au vu de son
évolution depuis les faits, qu'il reconnait

”

Me Le Roux met en exergue le suivi psychothérapeutique de son client, « installé dans le long terme, et dont on lui reproche de parler ». Il rappelle son déménagement dans le Morbihan, son activité professionnelle « qui lui occupe l'esprit » et sa récente paternité. Autant d'éléments favorables « qui doivent être pris en compte ». La possibilité de récidive est, en outre, selon lui, amoindrie par l'écrasement médiatique. « Le plus important est de maintenir ses soins, mais la peine maximale ne me semble pas s'imposer au vu de son évolution depuis les faits, qu'il reconnait ».



Un été en Bretagne

Votre newsletter de l'été : chaque vendredi à 8h, le meilleur de la culture et des loisirs en Bretagne. Vacancier ou local, faites le plein d'idées pour vibrer !

yannn29@hotmail.fr

S'inscrire

[Nos autres newsletters](#)

Appelé à la barre, Nicolas Gonidec s'excuse auprès des victimes, en espérant « qu'elles arriveront à tourner la page ». L'audience est levée. La décision du tribunal est mise en délibéré. Elle sera rendue le 8 janvier 2026.

Notre sélection pour vous

[Abonnés](#) [Au tribunal de Quimper : « À toutes les victimes, je dis bravo pour ce courage dont Nicolas Gonidec manque cruellement »](#)

[Abonnés](#) [« Franchement, on est dans le champ du fétichisme sexuel », lance le président du tribunal au procès de Nicolas Gonidec](#)

[Abonnés](#) [Nicolas Gonidec devant le tribunal de Quimper : « Mon obsession s'est accentuée d'année en année, sur une durée de 35 ans »](#)

Bretagne

Actualités

Quimper

Faits divers

Finistère

Morbihan

Vidéos



« Sa dangerosité est patente » : cinq ans ferme requis à l'encontre de Nicolas Gonidec

Application